



## SOMMAIRE

	Pages
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (suite) :	
Discours de M. Adjibadé (Dahomey) .....	183
Discours de M. Olszowski (Pologne) .....	187
Discours de M. Van Elslande (Belgique) .....	191
Discours de M. Khalatbari (Iran) .....	195

**Président : M. Gaston THORN**  
(Luxembourg).

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

## Discussion générale (suite)

1. M. ADJIBADÉ (Dahomey) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous présenter avant toute chose les chaleureuses félicitations de la délégation du Dahomey à l'occasion de votre brillante élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Je voudrais vous exprimer la satisfaction que le Dahomey éprouve de vous voir diriger nos travaux cette année. Votre élection est un hommage rendu à l'éminente personnalité que vous êtes, à vos qualités d'homme d'Etat et à vos mérites personnels; votre élection est aussi un témoignage rendu à votre pays, le Luxembourg, petit Etat certes, mais privilégié par sa position géographique et avec lequel 46 Etats de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique entretiennent de cordiales relations de coopération dans le cadre de la Communauté économique européenne. Ma délégation est persuadée que, sous votre sage et clairvoyante direction, nos travaux réaliseront des succès certains.

2. Monsieur le Président, vous prenez la succession d'un digne fils de l'Afrique, le frère Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, à qui je voudrais exprimer la satisfaction et l'admiration de ma délégation pour la façon magistrale dont il a su diriger les travaux de la vingt-neuvième session, pour le calme et la perspicacité avec lesquels il a su appréhender et résoudre certains problèmes combien délicats qui se sont posés à lui, pour les décisions importantes qu'il a eu à prendre et qui feront certainement date dans les annales de notre organisation. Les résultats de la septième session extraordinaire de l'Assemblée, dont beaucoup continuent de se féliciter, n'auraient pas été atteints sans le courage et la volonté inlassable de notre frère Bouteflika d'amener les Membres de l'Organisation à dépasser les récriminations, les antagonismes et les confrontations stériles pour œuvrer de concert dans le contexte de l'interdépendance des nations en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur la

justice, l'équité et que toute notre communauté appelait de ses vœux.

3. Je voudrais également joindre aux éloges faits à votre personne et à celle de votre prédécesseur la sincère appréciation de la délégation du Dahomey pour le travail efficace, positif et soutenu accompli par le Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, au service des nobles objectifs de paix et de sécurité internationales qui sont les fondements de la Charte des Nations Unies. Le progrès relatif enregistré au cours des négociations entre les deux communautés chypriotes par son entremise, constituée, aux yeux de ma délégation, une preuve convaincante que le Secrétaire général peut mieux faire encore et trouver aux problèmes brûlants de l'heure des solutions raisonnables, justes et acceptables par toutes les parties, s'il pouvait seulement bénéficier de la confiance et de la collaboration désintéressée de tous, et particulièrement des grandes puissances.

4. Le Dahomey salue très chaleureusement les délégations des pays frères de Sao Tomé-et-Principe, du Cap-Vert et du Mozambique que l'Assemblée générale a admis il y a quelques jours à l'Organisation et assure les représentants de ces trois nouveaux Etats de sa solidarité agissante et de sa coopération fraternelle.

5. Au moment où commencent les travaux de la trentième session, il est frappant de constater que les armes se sont presque tues dans la plupart des zones de tension qui ont toujours fait l'objet des préoccupations sérieuses et constantes de l'Organisation. Nous pouvons nous féliciter de ces auspices favorables, bien que cette situation ne résulte pas des actions de la communauté mondiale, mais de la volonté politique et de la détermination des pays directement concernés et aussi, bien sûr, de la bonne volonté des superpuissances.

6. C'est ainsi qu'en Asie du Sud-Est, le calme a été rétabli dans la région sans que les Nations Unies aient pu y contribuer en quoi que ce soit. Ma délégation, en tout cas, ne peut s'empêcher d'exprimer la très grande satisfaction qu'elle éprouve de voir aujourd'hui le siège du Cambodge occupé par les dignes et authentiques représentants du peuple cambodgien. Il est plus que triste de se rappeler qu'il y a un an, à la suite de manœuvres internes, l'Assemblée générale s'est refusée d'entendre le langage de la raison que tenaient un certain nombre d'Etats dont le Dahomey lorsqu'ils demandaient d'expulser de cette salle les envoyés de la clique Lon Nol et de rétablir les représentants du Gouvernement d'union nationale du Cambodge dans leurs droits légitimes à l'ONU. Ce faisant, l'Assemblée a manqué de saisir l'une des rares occasions de résoudre cette délicate question de façon pacifique en se fondant sur les principes du respect de la souveraineté et de la non-immixtion dans les affaires intérieures d'un Etat. L'Assemblée a été

encore une fois induite en erreur par des manœuvres dilatoires, des informations calomnieuses et fausses comme cela a déjà été le cas en bien d'autres occasions de l'histoire de l'Organisation. La majorité que l'on sait, et qu'il n'est point besoin de qualifier, nous a alors fait perdre la bataille diplomatique de loin la meilleure, mais sur le terrain le peuple cambodgien uni, exaspéré par l'entêtement d'une superpuissance à vouloir maintenir en place et soutenir à tout prix le traître Lon Nol et sa clique, a réussi à libérer son pays de la domination étrangère par la force des armes. La cuisante défaite infligée par un peuple du tiers monde à la plus puissante force militaire marquera les annales de l'histoire coloniale et impérialiste. C'est une leçon digne d'être méditée par ceux qui ont des yeux pour ne pas voir, des oreilles pour ne pas entendre, une intelligence pour ne pas comprendre la condition et le sort des autres. La victoire cambodgienne démontre avec éloquence qu'aucune force militaire, si puissante et si grande soit-elle, ne peut réussir à étouffer à jamais les légitimes aspirations d'un peuple à la liberté, à la dignité et à l'indépendance.

7. Le peuple dahoméen s'incline très profondément devant la tombe de tous les vaillants combattants cambodgiens qui ont donné leur vie pour libérer le Cambodge de la domination étrangère, rehausser le prestige des peuples coloniaux et du tiers monde en général, grâce à l'auréole dont ils ont couvert la tête du peuple cambodgien. A nos valeureux collègues, authentiques représentants du peuple cambodgien, le Dahomey adresse un vibrant hommage et ses vœux de bon retour à l'Assemblée.

8. Au Viet Nam du Sud, nous avons eu également une éclatante démonstration de la capacité d'un peuple qui veut se libérer du joug colonial et de la domination étrangère. Le peuple vietnamien révolté a su rééditer ce que le peuple frère du Cambodge a pu réaliser lorsque, sous l'impulsion du Gouvernement révolutionnaire provisoire du Viet Nam du Sud, il a infligé une éclatante et douloureuse défaite à la clique Thieu et compagnie, ainsi qu'à leur maître impérialiste, en démantelant en quelques jours tout le système mis en place pour soutenir de façon artificielle un groupe d'hommes à la solde de l'étranger et vomi par le peuple vietnamien. Ici aussi, la liberté a été acquise au prix du sang des vaillants combattants sud vietnamiens. A ceux-là, le Gouvernement révolutionnaire du Dahomey souhaite la gloire éternelle.

9. Ainsi donc, au Cambodge et au Viet Nam du Sud, comme ce fut le cas au Viet Nam du Nord, la volonté populaire a eu raison de la puissance militaire. Ces pays connaissent maintenant la paix intérieure et se relèvent, lentement mais sûrement, des affres de la guerre en suivant les voies de développement qu'ils se sont tracées et non celles dictées de l'extérieur.

10. Si le Dahomey et les pays amis ont des raisons de se féliciter d'avoir eu sein de l'Assemblée les dignes et authentiques fils du Cambodge, pour qui il ne s'agissait que du rétablissement des droits légitimes, par contre nous avons des raisons de nous révolter devant le sort qui est fait aux vaillants peuples des deux Viet Nam et à leurs gouvernements respectifs lorsqu'on s'aperçoit qu'il a suffi de la volonté d'une seule grande puissance pour que les Gouvernements des deux Viet Nam ne soient pas admis à l'Organisation en tant qu'Etats Membres à part entière. Il est injuste que le

veto d'une superpuissance ait suffi pour annuler le vote positif de l'écrasante majorité des membres du Conseil de sécurité. Il y a là une pratique inadmissible et intolérable en 1975, au moment où l'Organisation s'achemine progressivement vers l'objectif d'universalité qu'elle s'est fixé. Ma délégation qui a soutenu l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de la question relative à l'admission des deux Viet Nam [point 22], espère que la volonté quasi unanime de l'Assemblée générale sera dûment prise en considération par le Conseil de sécurité lorsqu'il aura à reconsidérer la question. Le Conseil doit tenir compte davantage des réalités de 1975 et non plus de la situation qui, quoique compréhensible en 1945, est très irréaliste aujourd'hui. Ma délégation continue d'insister sur le fait qu'il n'est pas normal que les populations du Viet Nam du Nord et du Viet Nam du Sud soient tenues encore trop longtemps en dehors de l'Organisation. Ce n'est pas le moment de préférer le rêve à la réalité.

11. Pour ce faire, ma délégation réaffirme ce qu'elle disait déjà l'année dernière à savoir qu'une révision de la Charte s'impose, et surtout que le droit de veto au Conseil de sécurité doit être revu et corrigé. Si la structure actuelle du Conseil doit demeurer la même, il faudrait arriver à ce qu'une majorité des membres permanents se prononce contre une résolution pour que celle-ci soit rejetée. Il s'agit pour nous, pays du tiers monde, d'une question importante sur laquelle reposent la crédibilité et l'efficacité de l'Organisation, et qui mérite par conséquent qu'on s'y penche sérieusement.

12. Avant de quitter la question de l'Asie du Sud-Est, ma délégation ne peut éviter la question de Corée qui, fort heureusement, se trouve inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée et que nous examinerons plus tard. Toutefois, au stade actuel, nous sommes obligés de souligner que, depuis le communiqué commun de 1972<sup>1</sup> par laquelle les deux parties directement concernées se sont engagées à entamer le dialogue en vue du règlement pacifique du problème et de la réunification pacifique et démocratique du pays, aucun progrès n'a pu être enregistré malgré le texte du consensus adopté par la vingt-huitième session<sup>2</sup> et la résolution adoptée par l'Assemblée l'année dernière sur cette question [résolution 3333 (XXIX)]. L'une des raisons principales de cette stagnation réside dans la présence des forces militaires étrangères stationnées sur le territoire coréen.

13. Il est heureux que le Gouvernement américain, qui entretient à grand frais la prétendue Force des Nations Unies, ait pris la décision de dissoudre le Commandement militaire des Nations Unies. Il est par contre regrettable que cette dissolution ne soit pas accompagnée d'évacuations. Cette solution de rechange ne peut en aucun cas faciliter les contacts entre les deux parties du pays et ouvrir la voie à de sérieuses négociations en vue de la réunification souhaitée de part et d'autre.

14. La délégation dahoméenne souhaite vivement que l'ONU puisse prendre ses responsabilités avant qu'il ne soit trop tard. L'Organisation se doit de créer les conditions favorables à la transformation de l'armistice en une paix durable et d'accélérer la réunification indépendante et pacifique des deux parties de la Corée. Pour y parvenir, l'Assemblée doit exiger le retrait des forces étrangères du sol coréen, afin que

les Coréens, et les Coréens seuls, puissent régler entre eux leurs propres problèmes.

15. Le Moyen-Orient connaît une paix relative dans la mesure où le bruit des armes retentit avec moins d'acuité, du moins sur une grande échelle. Ici encore, en dehors de la contribution que l'Organisation apporte en envoyant des forces de maintien de la paix, les Nations Unies n'ont été pour rien dans ce silence des armes et seul le bon vouloir des superpuissances a permis de créer une situation dont la communauté a des raisons de se féliciter. Nous voyons ici une illustration de ce que nous disions l'année dernière lorsque ma délégation déclarait que si les superpuissances veulent bien faire taire leur rivalité, les zones de conflit peuvent disparaître à jamais. Certes, les différents accords de dégage­ment négociés à grands frais et signés constituent des approches positives vers la solution définitive du problème du Moyen-Orient.

16. Il est heureux qu'Israël ait fini par admettre que sa paix et sa sécurité passent avant tout par son retrait de tous les territoires arabes occupés. Mais ces solutions provisoires ne doivent pas faire perdre de vue le véritable nœud du problème, à savoir la question palestinienne. L'injustice qui consiste à faire des Palestiniens des éternels errants doit être définitivement et absolument corrigée. Comme aux Juifs, il faut également au peuple palestinien une patrie, et cette aspiration a été clairement exprimée à l'Assemblée l'année dernière [*résolution 3236 (XXIX)*]. C'est dire que tant que le problème palestinien ne sera pas abordé en profondeur avec tout le sérieux requis en vue d'un règlement définitif de ce qu'il est convenu d'appeler la crise du Moyen-Orient, toutes les solutions de replâtrage demeureront vaines et il ne saurait y avoir de paix dans cette zone. Il y a lieu de dire aux superpuissances qu'au lieu de se livrer à des antagonismes sourds, leur action serait plus bénéfique à la communauté internationale s'ils avaient à cœur le fait palestinien et s'employaient à œuvrer dans le sens de l'intérêt majeur des peuples de cette région.

17. La situation à Chypre n'a pas cessé de nous préoccuper. Nous devons reconnaître que, sous l'égide du Secrétaire général, les pourparlers entre les deux communautés ont permis d'enregistrer quelques résultats, si minces soient-ils. Ma délégation se doit de réaffirmer avec force la position qu'elle a défendue l'année dernière. Pour le Dahomey, il y a un Etat chypriote indépendant et un peuple chypriote. Il faut donc laisser à ce peuple le soin de régler ses propres affaires en tant que Chypriotes et non en tant que membres d'une communauté grecque ou d'une communauté turque.

18. En admettant au départ les vocables de Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, l'Organisation a cautionné la division et préparé la voie à l'agression extérieure et à l'immixtion des pays voisins dans les affaires intérieures de l'Etat chypriote. La belle illustration de notre affirmation a été l'occupation par l'armée turque de la partie la plus riche de l'île sous prétexte de protéger une population, et sans que notre communauté ait pu réagir, parce que les superpuissances veulent qu'il en soit ainsi. De l'avis de ma délégation, aucune solution acceptable et réaliste ne saurait être trouvée si l'Organisation n'exige pas le retrait de toutes les troupes étrangères de l'île, qu'elles s'y

trouvent par accord ou par agression et occupation. Il faut laisser le peuple de Chypre, sous la direction éclairée de son dirigeant, l'archevêque Makarios, décider de son destin dans l'unité et l'intégrité de son territoire. Ma délégation condamne énergiquement toutes menées séparatistes et sécessionnistes visant au partage de Chypre.

19. Depuis la prise de pouvoir par les jeunes cadres de l'armée portugaise et l'élimination de la clique réactionnaire et rétrograde de Caetano, force nous est de reconnaître que le Portugal a su, malgré ses propres difficultés internes, tenir les engagements qu'il a pris devant l'Assemblée et le monde entier. Grâce au respect scrupuleux du calendrier établi, nous avons accueilli parmi nous les délégations de Sao Tomé-et-Principe, du Cap-Vert et du Mozambique.

20. Malheureusement, en Angola, ce processus de décolonisation ne semble pas se dérouler normalement à cause non seulement du manque d'entente entre les représentants des mouvements de libération appelés à préparer l'accession à l'indépendance, mais surtout à cause de l'immixtion de puissances étrangères principalement attirées par l'immense richesse et le potentiel économique de ce pays. Ma délégation lance un appel pressant à nos frères des mouvements de libération angolais pour qu'ils ne perdent pas de vue l'objectif primordial qu'est l'indépendance et la nécessité de s'unir en vue de l'atteindre, au lieu de faire le jeu de ceux qui ne cherchent qu'à les affaiblir en les poussant à s'entretuer. Nos frères de l'Angola ne doivent pas oublier que si l'Afrique est réduite à l'état de sous-développement chronique, c'est parce que, à un moment de l'histoire, ses fils ont été arrachés de leur terroir pour aller développer les pays industrialisés d'aujourd'hui. Nos frères d'Angola doivent comprendre qu'il n'est pas de l'intérêt de la future nation angolaise, encore moins de l'Afrique, que ses fils s'entretuent. L'Angola de demain, riche et prospère, aura besoin de toutes les forces vives de sa population pour promouvoir son développement.

21. En dehors de ce cas très regrettable, il faut le dire, de l'Angola, l'Afrique peut se féliciter du bon déroulement du processus de décolonisation dans les territoires anciennement sous administration portugaise. Qu'en est-il des autres colonies ? Le cas des Comores laisse ma délégation perplexe. Elle se demande comment il est possible que la France amie, championne de la décolonisation, n'ait pas su répondre à temps aux aspirations maintes fois exprimées du peuple comorien d'accéder à l'indépendance. Ma délégation se demande pourquoi, face à une gymnastique législative, le Gouvernement comorien a été contraint de proclamer l'indépendance du territoire de façon unilatérale, et pourquoi on ne nous a pas fait l'économie de cette mascarade que constitue le coup d'Etat contre le Gouvernement du président Abdalha ? Voilà des questions sur lesquelles la délégation dahoméenne aimerait être éclairée. En tout état de cause, le Dahomey souhaite sincèrement que l'intérêt bien compris du peuple comorien triomphe du souci de sauvegarder les avantages acquis, que ces derniers concernent ou non une base militaire stratégique.

22. Quelle qu'en soit la forme, le Dahomey salue l'accession des Comores à l'indépendance et lance un appel pressant à l'ancienne puissance administrante comme aux Comoriens eux-mêmes pour la sauvegarde de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale.

23. En Afrique australe, mon gouvernement a suivi avec inquiétude les manœuvres orchestrées par la bande Vorster-Smith en vue, semble-t-il, de trouver une plate-forme commune de discussion pour la réunion de la conférence constitutionnelle qui doit négocier le transfert des pouvoirs à l'écrasante majorité noire de la Rhodésie. La suite des événements a prouvé à mon gouvernement la justesse des réserves sérieuses qu'il avait sur les activités fiévreuses et les prétendus bons offices de Vorster. Comment, en effet, peut-on faire confiance et accorder un crédit quelconque à ce fieffé raciste, qui n'entend céder en rien dans sa politique ignoble et abjecte d'*apartheid* ? Comment peut-on faire confiance à ce nazi qui, malgré les nombreuses résolutions de l'Organisation et l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice<sup>3</sup>, continue à occuper illégalement la Namibie et à y créer des bantoustans en vue de compromettre à jamais l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays ? Quel crédit peut-on accorder sincèrement à cet homme lorsqu'il prétend pousser Smith, son valet et associé, à lâcher du lest en rencontrant les représentants du mouvement de libération rhodésien pour discuter avec eux des conditions de l'organisation d'une conférence constitutionnelle ? Il est temps que Vorster-Smith et autres comprennent que les Africains ne sont pas dupes et que les mouvements de libération ne se font aucune illusion. Les mouvements de libération savent que seule la force aura raison de l'entêtement des racistes invétérés, des colons irrécupérables, et qu'ils ne peuvent libérer leurs territoires que les armes à la main, comme cela a été le cas dans d'autres régions d'Afrique et d'ailleurs. Pour épargner d'innombrables vies humaines, il faut que Smith prouve sa bonne foi en acceptant le préalable des représentants des mouvements de libération rhodésiens lorsqu'ils réclament la libération de tous les prisonniers politiques, les discussions en terrain neutre et la réduction au strict minimum de la période de transition qui doit précéder le transfert des pouvoirs de la minorité blanche à l'écrasante majorité noire. Il n'est donc pas question que les mouvements de libération discutent dans des conditions défavorables, le couteau sur la gorge ! Point n'est besoin d'ajouter également que la puissance administrante ne peut plus continuer à jouer les Ponce Pilate et qu'elle doit prendre toutes ses responsabilités en créant les conditions favorables à des négociations sincères, utiles et constructives.

24. Le régime raciste d'*apartheid* a cru impressionner l'opinion internationale en déclarant qu'il boycottait la trentième session. Ce qui est sûr, c'est qu'il a été plutôt très bien inspiré ! En effet, que la délégation de l'Afrique du Sud soit représentée ou pas à cette session, il n'en est pas moins vrai que le contentieux qui l'oppose à l'Organisation des Nations Unies demeure et que la question de la Namibie doit être réglée au plus tôt. Depuis l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur cette question, le caractère illégal de la présence de l'Afrique du Sud en Namibie ne fait plus aucun doute. Ma délégation pense que les mesures que ce régime ignoblie prend pour

consolider l'annexion de la Namibie à l'Afrique du Sud, la création des ovambolands et autres, constituent un défi à la communauté internationale tout entière.

25. Devant cette situation, l'Assemblée se doit de trouver les voies et moyens les plus énergiques qui permettront de contraindre ce régime vomé par l'Organisation à se déposséder d'une entité qui ne lui appartient pas et dont notre communauté est résolue à gérer les intérêts, en attendant de les transférer au peuple namibien lui-même, dont l'unique et authentique représentant est la South West Africa People's Organization [SWAPO].

26. Une situation artificiellement créée en Afrique occidentale n'est pas sans préoccuper les autorités dahoméennes, qui se demandent comment des Africains eux-mêmes peuvent avoir, en matière de décolonisation, deux poids et deux mesures, comment des Africains peuvent crier l'impérieuse nécessité de décoloniser en application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, contenue dans la résolution 1514 (XV), d'un côté, et recommander, de l'autre, de suspendre toute application de ladite déclaration jusqu'à ce que la Cour internationale de Justice ait statué sur le cas du Territoire avant la colonisation du Sahara sous administration espagnole ?

27. En faisant adopter à l'Assemblée une résolution contraire aux principes de l'Organisation des Nations Unies, on l'a rendue complice d'une injustice et d'un complot aux conséquences encore imprévisibles. De l'avis de ma délégation, ce qui doit compter avant tout au Sahara sous administration espagnole, c'est l'intérêt de la population concernée, ses vraies aspirations, et non les prétentions de certains pays voisins. C'est pourquoi ma délégation estime nécessaire l'annulation de la résolution incohérente et traîtresse adoptée l'année dernière par l'Assemblée générale, et le retour pur et simple à la stricte application de la résolution 1514 (XV). Dans le cas d'espèce, la situation est claire depuis que la puissance administrante a décidé de décoloniser ce territoire. Plus rien ne doit arrêter désormais ce processus. Une fois indépendant et souverain, il appartiendra au peuple saharien de décider lui-même de son destin et de dire s'il entend s'unir à tel ou tel Etat voisin. Mais, avant le préalable à l'indépendance, aucun Etat riverain ne peut se dire plus intéressé par le Sahara que le peuple saharien et décider à sa place.

28. Une autre question fait l'objet de sérieuses préoccupations de mon gouvernement : c'est la question du désarmement. Tout le monde parle de ce désarmement mais, en vérité, il semble qu'il s'agisse d'un langage de sourds, dominé certainement par l'égoïsme manifeste des grandes puissances. L'individualisme outrancier de celles-ci permet d'entretenir les différentes zones de tension que nous avons eu à évoquer plus haut. Les grandes puissances proclament à cor et à cri leur volonté de désarmer. Certaines d'entre elles appellent ce désir du nom fallacieux de "détente". Mais, en quoi consiste le désarmement dont elles parlent, et quelle est la zone concernée ? Ces questions s'imposent d'autant plus que ces puissances continuent de faire marcher leurs usines de fabrication d'armes de plus en plus perfectionnées qu'elles vendent à prix d'or à d'autres, pour qu'ils continuent à

s'entretuer, assoiffées qu'elles sont, ici par la récupération rapide du pétrodollar, là-bas par le bénéfice des faveurs des mines d'or, de diamants et autres. Dans ces conditions, la prétendue Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe tenue récemment n'est qu'une grossière comédie, car il est immoral que l'Europe veuille institutionnaliser les frontières issues de la dernière guerre, qu'elle veuille y assurer la paix et la sécurité, alors qu'au même moment elle s'emploie à semer ailleurs l'horreur et la terreur en fournissant à d'autres continents les armes les plus perfectionnées. Non, le Moyen-Orient, l'Asie du Sud-Est, voire l'Afrique, ne sauraient être considérés comme des terrains d'expérimentation des nouvelles armes conçues dans les pays où l'on s'applique à maintenir la paix et le bien-être. Les grandes puissances se leurrent, lorsqu'elles croient qu'il suffit de prononcer le mot détente pour que tout soit réglé.

29. A en croire certains, la détente est la clé magique qui ouvre toutes les portes, consolide la paix, facilite la décolonisation, assure le développement, et que savons-nous encore ! Il ne peut et ne saurait y avoir de détente ni de paix si une partie du monde vit dans l'opulence et l'écrasante majorité dans la misère. Ma délégation estime que la paix sera pour toute la communauté ou qu'elle ne sera pour personne. C'est pourquoi le Dahomey estime que le temps n'est plus à l'hypocrisie et invite les superpuissances à méditer une phrase prononcée il y a quelques jours du haut de cette tribune par notre frère doyen, M. Baroodi, de l'Arabie saoudite, lorsqu'il disait qu'au lieu de parler de détente il vaudrait mieux parler d'entente. En effet, grâce à l'entente, on peut arrêter la fabrication des armes, qu'elles soient logistiques, conventionnelles ou autres. La non-exportation de celles-ci assurera la paix et la sécurité, non seulement chez soi, mais à toutes les générations présentes et futures de la communauté internationale. Puissent les grandes puissances avec les petites se résoudre à s'engager dans cette voie, la seule susceptible de créer une ère réelle et solide de désarmement !

30. Enfin, ma délégation voudrait dire quelques mots de la septième session extraordinaire, dont les travaux se sont terminés il y a quelques jours. Les résultats de cette session sont encore frais dans notre mémoire et il ne serait pas indiqué d'insister sur les problèmes de développement et de la coopération internationale dont elle s'est occupée. Le Ministre des affaires étrangères de mon pays, le camarade Michel Alladaye, a eu à indiquer ici les objectifs que le Dahomey souhaiterait voir notre communauté atteindre, à savoir entre autres, la réglementation du marché des matières premières et de produits de base, l'indexation des prix de ceux-ci sur le prix des importations en provenance des pays développés, la réforme et la démocratisation du système monétaire international, etc.

31. Nous pouvons nous féliciter aujourd'hui, après de pénibles et dures négociations, d'avoir pu nous entendre sur l'essentiel, qui constitue un pas appréciable vers l'instauration d'un nouvel ordre économique que toute la communauté internationale appelle de ses vœux. Il ne nous reste plus qu'à nous atteler à la phrase de réalisation pratique. Le Dahomey ose espérer que la trentième session s'y emploiera, ainsi que d'autres organes spécialisés des Nations Unies.

32. Tels sont les quelques points de l'ordre du jour de la trentième session sur lesquels ma délégation a jugé nécessaire de faire des commentaires au cours du débat général. Nous avons dit que s'il est vrai que nos travaux ont commencé dans une atmosphère de calme relatif dans les zones habituelles de tension, il n'en est pas moins vrai que dans la plupart des cas cette situation ne relève pas d'une action directe de l'Organisation, et cela est fort regrettable. L'entêtement des superpuissances et leur orgueil national font qu'ils préfèrent régler personnellement certaines affaires en dehors des Nations Unies. Nous avons dit qu'il faudra que les grandes puissances, et surtout les superpuissances, acceptent de coopérer franchement et sincèrement avec le Secrétaire général afin d'assurer le renforcement du rôle des Nations Unies.

33. Nous avons dit qu'il importe de revoir et de corriger le droit du veto dans le cadre de la révision de la Charte, car il n'est pas normal qu'en 1975 la volonté d'une superpuissance s'impose à l'expression de l'écrasante majorité du Conseil de sécurité.

34. Nous avons dit que la solution de la crise du Moyen-Orient réside dans le fait palestinien, dont il faut assurer le règlement juste et équitable.

35. Nous avons dit que le peuple chypriote doit se faire le maître de son destin dans l'unité et l'intégrité de son territoire.

36. Nous avons dit, s'agissant du Sahara sous administration espagnole, que l'ONU ne saurait soumettre à un quelconque préalable l'application de la Déclaration contenue dans la résolution 1514 (XV).

37. Nous avons également dit que le vrai désarmement résultera de l'entente et non de la détente entre les grands et que la non-exportation des armes et autres instruments de destruction en constitue la condition nécessaire.

38. Nous avons enfin indiqué que les résultats obtenus par la septième session extraordinaire permettent d'augurer que bien des questions litigieuses entre les nantis et les pauvres pourront connaître un début de solution par le dialogue et une franche coopération dans la réciprocité des intérêts.

39. La délégation dahoméenne souhaite ardemment que les observations qu'elle vient d'émettre humblement puissent inspirer les travaux de la trentième session pour faire avancer et consolider la cause de la paix, de la décolonisation et du développement pour tous.

40. M. OLSZOWSKI (Pologne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de président de l'Assemblée générale en cette trentième session anniversaire. Nous saluons en vous un homme politique éminent, représentant d'un pays qui entretient avec le nôtre depuis longtemps des relations de coopération pratique. Votre élection est un hommage qui vous est rendu personnellement, et qui est rendu aussi au Luxembourg pour les efforts constructifs qu'il déploie sur le plan international.

41. En même temps, nous tenons à exprimer aujourd'hui toute notre gratitude au Président de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Ministre des

affaires étrangères de l'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika. Nous le remercions pour son apport remarquable aux travaux de ces deux sessions.

42. La Pologne est heureuse de saluer l'arrivée de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies : la République populaire du Mozambique, la République du Cap-Vert et la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe. Leur entrée à l'Organisation des Nations Unies apporte une nouvelle confirmation au fait que les vestiges de l'ère coloniale s'effacent de la carte du monde et que l'Organisation devient chaque jour plus universelle.

43. Parmi les nouveaux Etats Membres, nous relevons l'absence de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam, bien que ces deux Etats aient demandé à être admis. Par sa lutte héroïque, le peuple du Viet Nam a prouvé son attachement à la liberté et à l'indépendance. Les deux Etats vietnamiens nous ont donné de nombreuses preuves du respect qu'ils éprouvent à l'égard des principes de la Charte des Nations Unies et ils répondent entièrement aux conditions requises pour devenir Membres de l'Organisation. La Pologne appuie fermement l'admission des deux Etats du Viet Nam aux Nations Unies.

44. La situation internationale, aujourd'hui, est caractérisée par une détente croissante; un nombre toujours plus grand de gouvernements intensifient leurs efforts pour assurer une paix durable et la sécurité internationale. Et pas seulement de grands Etats, mais des pays moyens et petits participent de plus en plus à la vie internationale. En vérité, une paix durable, la sécurité et le progrès socio-économique ne peuvent être obtenus que dans des conditions caractéristiques de détente, de coexistence pacifique et une coopération internationale équitable et mutuellement avantageuse.

45. La présente session nous rappelle deux événements remarquables survenus il y a 30 ans : la victoire de la coalition antinazie sur le fascisme et la création de notre organisation. Ce sont deux événements qui sont liés dans l'histoire.

46. Les Nations Unies ont été créées pour "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Elles ont été fondées grâce à un effort collectif de peuples qui s'étaient unis pour rétablir et sauvegarder la paix et la sécurité internationales. Pour parvenir à ces objectifs, il a fallu d'abord vaincre le fascisme et le nazisme hitlérien qui avaient engendré la seconde guerre mondiale en foulant aux pieds tous les droits de l'homme. Ce sont les enseignements de cette époque tragique qui ont inspiré la Charte des Nations Unies. Par conséquent, les objectifs et les principes de la Charte ont des qualités durables, au même titre que nous est sacrée la mémoire des victimes de la seconde guerre mondiale.

47. Si l'on se remémore les événements des 30 dernières années d'activité des Nations Unies, on peut dire que la possibilité de mettre en œuvre les objectifs définis par les pères fondateurs de cette organisation s'est accrue. D'une période marquée par les tensions et la guerre froide, nous en sommes venus à la détente qui se fait sentir dans un nombre de domaines toujours plus étendu; nous avons passé à une période d'application pratique des principes de la

coexistence pacifique et, pour la première fois depuis 30 ans, il n'existe nulle part au monde de guerre ouverte entre nations.

48. Certes, la course aux armements n'a pas encore été enrayée et le danger d'une guerre nucléaire n'est pas encore écarté; de nombreux problèmes très aigus et très difficiles à résoudre continuent de se poser et les vestiges du colonialisme et du néo-colonialisme doivent encore être éliminés; la détente n'a pas encore atteint toutes les régions du monde. Mais nous pouvons dire avec satisfaction qu'au cours des 30 dernières années, nous avons fait beaucoup de progrès sur le chemin qui conduit de la guerre à la paix, de la guerre froide à la coopération pacifique.

49. Les événements internationaux posent de nombreux problèmes aux Etats ainsi qu'à l'Organisation, et nous pouvons nous demander quel doit être le caractère à imprimer au processus de la détente, quel doit en être le contenu et ce qu'il faut faire pour l'accélérer et le rendre irréversible.

50. Pour arriver à ces objectifs, il faut mettre en œuvre les principes de la coexistence pacifique, compléter la détente politique par une détente sur le plan militaire et limiter la course aux armements; il faut édifier la confiance mutuelle et élargir dans tous les sens la coopération internationale. Les Nations Unies doivent jouer un rôle de premier plan dans l'accomplissement de cette grande tâche.

51. J'aimerais, à cet égard, m'arrêter quelque peu sur des conclusions qui découlent de la récente mais déjà historique Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. En vérité, les décisions de cette conférence ont mis un terme une fois pour toutes à la période de l'après-guerre sur le continent européen et représentent un fondement solide pour l'institution d'une coopération pacifique, amicale et mutuellement bénéfique entre les Etats participants. La Conférence a eu des incidences importantes non seulement pour l'Europe, mais aussi pour la situation internationale en général. Reconnaissant, comme nous le faisons, l'étroite interdépendance entre la paix et la sécurité en Europe et dans le reste du monde, nous demeurons convaincus que la plus grande contribution que l'Europe peut apporter à l'évolution pacifique de notre monde est de faire de ce continent une région de paix et de coopération pacifique.

52. En relâchant les tensions qui existent en Europe entre les deux plus puissants blocs militaires et politiques, nous contribuons à la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde entier; nous libérons ainsi les énergies et les ressources des nations européennes et nous favorisons de la sorte leur participation plus efficace à la solution des problèmes généraux.

53. Dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, signé à Helsinki, les Etats européens ont exprimé leur plein appui aux Nations Unies. La charte des principes devant régir les relations entre les Etats participants représente à la fois une réaffirmation et un élargissement des principes de la Charte des Nations Unies ainsi que des principes solennellement proclamés par la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats conformément à la Charte des Nations Unies [résolution 2625 (XXV), annexe] et dans la Déclaration sur le ren-

forcement de la sécurité internationale [*résolution 2734 (XXV)*]. Les principes d'intégrité territoriale et d'inviolabilité des frontières, qui signifient la renonciation, à tout jamais, à toutes les revendications territoriales qui, dans le passé, ont été des sources de tensions, de conflits et de guerres, revêtent une importance fondamentale pour l'avenir pacifique de l'Europe.

54. Le vaste programme établi dans le domaine des relations économiques fondées sur l'égalité des droits, tel qu'il a été mis au point par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, est un élément intégrant de la sécurité européenne; il devrait consolider l'infrastructure matérielle de la paix. Les décisions de la Conférence concernant les échanges culturels et autres modes de contacts renforceront, certes, la confiance et la compréhension entre les nations. Leur mise en œuvre devrait contribuer à rehausser les plus nobles valeurs humaines, tout en assurant le respect des traditions, des coutumes et des droits de chaque nation.

55. C'est dans l'esprit de cette conférence, et au cours de celle-ci, qu'un accord est intervenu entre les Gouvernements de la République populaire de Pologne et de la République fédérale d'Allemagne concernant les principes de base de la normalisation de leurs relations mutuelles, signé à Varsovie le 7 décembre 1970. Cet accord a permis d'établir les bases d'un élargissement des relations entre les deux Etats et il représente une contribution au renforcement de la détente en Europe.

56. Les décisions enregistrées dans l'Acte final de la Conférence d'Helsinki représentent la grande victoire commune de tous les participants à cette conférence, de toutes les forces qui sont en faveur de la coexistence pacifique. Nous pensons aussi que ces décisions nous rapprochent du moment où pourra être établi un mécanisme paneuropéen de sécurité collective.

57. La Pologne a déclaré à Helsinki, et elle déclare aujourd'hui du haut de cette tribune, qu'elle est décidée à participer activement à la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence et à en assurer l'application pour le bien de notre peuple et de tous les peuples.

58. Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies peut devenir une instance pour l'universalisation de ces expériences positives européennes et pour leur extension à d'autres parties du monde.

59. Etant donné la spirale croissante des armements, une tâche urgente au stade actuel des relations internationales, consiste à intensifier les efforts destinés à limiter la course aux armements et à favoriser des mesures de désarmement. La présente situation, d'une part, impose la nécessité de rechercher des progrès substantiels dans le domaine du désarmement et, d'autre part, offre la possibilité d'un tel progrès. L'Organisation des Nations Unies, du fait qu'elle est la plus importante instance pour des négociations multilatérales, a un rôle spécial à jouer dans l'élaboration de mesures efficaces pour ralentir la course aux armements et pour réaliser des progrès dans le domaine du désarmement.

60. Les négociations et les accords entre l'Union soviétique et les Etats-Unis, y compris les négociations sur la limitation des armes stratégiques, apportent une contribution importante à la cause de la sécurité internationale et du désarmement.

61. La responsabilité particulière des grandes puissances pour la paix et la sécurité internationales ne diminue en rien l'obligation de la communauté internationale tout entière de favoriser le progrès dans le domaine du désarmement. Tout Etat, quel que soit son potentiel militaire et économique, peut et doit apporter sa propre contribution au processus de négociations et de mesures constructives de désarmement. L'instance la plus appropriée pour la discussion de ces questions, avec la participation de tous les Etats, devrait être la Conférence mondiale du désarmement.

62. De même, nous attachons une grande importance aux entretiens de Vienne sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements et autres mesures connexes en Europe centrale. Ces entretiens devraient maintenant entrer dans une phase plus efficace.

63. Les Etats de la communauté socialiste ont constamment présenté aux Nations Unies un programme d'engagements spécifiques visant au désarmement. Ce programme comprend la réduction de 10 p. 100 des budgets militaires des Etats membres permanents du Conseil de sécurité et l'utilisation d'une partie des fonds ainsi libérés pour l'aide aux pays en développement, le non-recours à la force dans les relations internationales, l'interdiction permanente de l'emploi des armes nucléaires et l'élimination complète des armes chimiques.

64. Nous sommes heureux que l'Union soviétique et les Etats-Unis aient présenté à la Conférence de Genève du Comité du désarmement des projets de convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles.

65. L'initiative soviétique, que nous appuyons, concernant la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires répond aux dispositions contenues entre autres dans de nombreuses résolutions des Nations Unies et dans les décisions récentes de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima.

66. Nous apportons aussi notre appui entier à l'initiative nouvelle et importante concernant l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes de telles armes, initiative présentée du haut de cette tribune par M. Andrei Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique [*2357<sup>e</sup> séance*].

67. L'une des conditions indispensables pour réduire et éliminer le risque d'une guerre nucléaire est la mise en œuvre totale et l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [*résolution 2373 (XXII), annexe*]. Nous comptons que les travaux et les résultats de la Conférence des parties chargée de l'examen du Traité contribueront à la réalisation de ces objectifs. De même, l'établissement de zones dénucléarisées dans différentes régions du monde renforcerait également le système de non-prolifération.

68. Tout en soulignant les éléments positifs de la situation mondiale, nous ne pouvons pas perdre de vue que des tensions sérieuses existent encore dans différentes parties du monde.

69. Au Chili, la terreur fasciste continue son œuvre criminelle de destruction des forces démocratiques du peuple de ce pays.

70. Au Moyen-Orient, bien que les canons se soient tus, nous ne pensons pas qu'en l'absence de solutions d'ensemble qui sont prévues par les résolutions bien connues du Conseil de sécurité, ou en dehors de la Conférence sur la paix au Moyen-Orient, de Genève, il soit possible de régler les problèmes intéressant cette région. Le peuple arabe de Palestine se voit toujours refuser la constitution de son propre Etat.

71. En ce qui concerne Chypre, la résolution 3212 (XXIX) de l'Assemblée générale n'a pas encore été mise en œuvre.

72. En Afrique du Sud, le régime raciste continue sa politique d'*apartheid*, que les Nations Unies ont déclaré être un crime contre l'humanité, et il poursuit son occupation illégale de la Namibie.

73. Dans la Rhodésie du Sud, la population autochtone demeure soumise, comme par le passé, au joug du racisme.

74. Ce sont là des exemples flagrants d'atteintes à l'indivisibilité de la paix et à la coexistence pacifique, à l'autodétermination des peuples et au progrès social.

75. La nécessité d'intensifier nos efforts pour consolider l'avenir pacifique du monde nous oblige aussi à attirer l'attention sur les questions relatives à la sécurité en Asie, le plus grand continent du monde. Une solution adéquate aux problèmes qui se posent là-bas pourrait être trouvée, pensons-nous, dans l'application de la proposition soviétique concernant l'établissement d'un système de sécurité collective dans ce continent.

76. La Pologne croit aussi que l'adoption à la présente session de l'Assemblée générale d'une résolution sur la création de conditions favorables pour transformer l'armistice en paix durable en Corée et pour accélérer dans des conditions d'indépendance la réunification pacifique de ce pays constituerait une contribution à la solution de la question de Corée et diminuerait les tensions en Asie.

77. La paix, la sécurité internationale, la détente et le désarmement sont les conditions préalables indispensables pour le développement de tous les Etats, pour une coopération générale entre eux et pour la création d'un nouvel ordre économique international.

78. Par ses relations bilatérales et multilatérales actives, la Pologne développe ses relations économiques internationales ainsi que son commerce tant avec les Etats de la communauté socialiste, avec lesquels nous avons des liens étroits dans le cadre du Conseil pour l'assistance économique mutuelle, qu'avec les Etats ayant des systèmes économiques, sociaux et politiques différents, qu'ils soient en développement ou développés. Le Gouvernement de la République populaire de Pologne étendra également sa participation aux travaux des organisations économiques des Nations Unies.

79. Nous estimons que la Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] et la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] sont d'une importance fondamentale s'agissant du développement de relations économiques internationales fondées sur des principes nouveaux et équitables. La septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui vient de s'achever, a été une instance importante pour le débat et la prise de décisions constructives.

80. La reconstruction des relations économiques internationales est devenue une nécessité puisque le mécanisme de coopération économique internationale en vigueur ne répond ni aux intérêts des Etats en développement ni à ceux des Etats socialistes, et n'est plus conforme par conséquent aux besoins de la majorité des Etats Membres de l'Organisation. Les nouveaux principes et les instruments que l'on trouve dans les décisions de la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale et dans la Charte des droits et devoirs économiques des Etats aussi bien que dans les décisions de la septième session extraordinaire devraient favoriser les intérêts de la communauté internationale tout entière; ils devraient permettre un développement économique dynamique de tous les pays, en particulier de ceux qui sont en développement; ils devraient également régler équitablement la coopération économique entre tous les Etats sur une base de non-discrimination pour le bénéfice mutuel de toutes les parties intéressées.

81. Nous sommes convaincus que le développement économique et l'élimination des déséquilibres dans un monde permettraient d'intensifier et d'élargir la coopération économique, qui deviendrait ainsi un élément important pour la consolidation de la détente et de la paix.

82. C'est au système socialiste que la Pologne doit son existence indépendante et la position qu'elle occupe dans le monde. Le socialisme a engendré une croissance dynamique du système socio-économique polonais. L'amitié et l'alliance avec l'Union soviétique et avec les autres Etats de la communauté socialiste sont devenues la pierre angulaire de notre sécurité; elles ont permis de résoudre avec succès des problèmes de développement, conformément aux principes de l'assistance fraternelle et des avantages mutuels. Des possibilités nouvelles pour notre développement et pour améliorer la condition des masses seront élaborées par le septième Congrès du parti uni des travailleurs polonais.

83. La consolidation de la paix et de la sécurité, l'établissement d'une détente irréversible et son extension à d'autres sphères de la vie internationale sont, à notre avis, des conditions nécessaires pour l'application heureuse de nos propres plans en vue de favoriser le développement socio-économique et d'améliorer encore le niveau de vie de notre peuple.

84. Aujourd'hui, la communauté des Etats socialistes reste l'élément moteur des transformations positives dans le monde. Ses politiques constructives ont un effet important sur la normalisation des relations dans le monde et sur la consolidation de la paix et de la sécurité internationales.



85. Dans le domaine social aussi, beaucoup de problèmes attendent des solutions. Je me bornerai à en mentionner deux.

86. Le premier problème est la situation de la femme dans le monde. La récente Conférence mondiale de l'année internationale de la femme, tenue à Mexico en juin et juillet, a énuméré un certain nombre d'obstacles qui entravent l'application des droits et des aspirations légitimes des femmes et a défini un certain nombre de problèmes qui attendent encore une solution. Nous appuyons les décisions de la Conférence et nous nous déclarons en faveur de leur réalisation constructive : nous y voyons un élément important du progrès social.

87. Le deuxième problème est la question de l'éducation pour la paix. Il est de l'intérêt de l'humanité et de son avenir que les jeunes générations soient acquises aux nobles idéaux de la Charte des Nations Unies. A cet égard, je voudrais rappeler l'appel adressé l'année dernière, du haut de cette tribune, par le Premier Secrétaire du Comité central du parti uni des travailleurs polonais, M. Edward Gierek. Voici ce qu'il a dit :

“Faisons tout pour que le dernier quart de notre siècle — ce siècle qui a apporté tant de souffrances à l'humanité — soit une période d'édification de la paix et d'éducation pour la paix<sup>4</sup>.”

88. A l'actif de ces 30 années de l'Organisation des Nations Unies, on peut inscrire les efforts généraux des Etats Membres pour consolider la paix et la sécurité internationales, et pour étendre une coopération avantageuse pour tous. Tel est également le but de l'activité dynamique du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim.

89. Nous espérons sincèrement que, dans l'ambiance de la détente, les Nations Unies pourront, dans les années à venir, avancer davantage et plus efficacement vers la pleine application des buts et principes de la Charte. La Pologne, qui a toujours défendu activement la lettre et l'esprit de la Charte, désire, à cette occasion, réitérer avec force que le chemin qui mène à l'efficacité de l'Organisation ne passe pas par la révision de la Charte, mais par le strict respect des principes et des dispositions de la Charte dans la pratique des relations internationales et par une utilisation plus complète des possibilités constructives offertes par la Charte. La Charte des Nations Unies a subi avec succès l'épreuve de la vie et a permis de résoudre des problèmes que pose notre monde complexe et divers.

90. Je tiens à assurer cette assemblée que, comme toujours, la République populaire de Pologne continuera ses efforts pour rendre les Nations Unies plus efficaces, pour étendre la coopération internationale, accélérer le développement socio-économique, réaliser la détente, la sécurité et la paix internationales dans le monde.

91. M. Van ELSLANDE (Belgique) : Monsieur le Président, l'Europe et particulièrement les pays membres de la Communauté économique européenne sont profondément honorés de votre nomination à la présidence de l'Assemblée générale à l'heure où notre organisation célèbre son trentième anniversaire. L'amitié profonde qui unit nos peuples et nos Etats, vous l'avez si bien rappelé hier soir, la reconnaissance

que j'éprouve pour la délicatesse avec laquelle vous avez évoqué la mémoire de ce grand homme d'Etat que fut notre premier président, M. Spaak, l'estime que je vous porte, la constance des préoccupations que nous partageons, expliquent la chaleur avec laquelle la Belgique vous adresse ses félicitations et justifient notre certitude que vous contribuerez d'une façon déterminante au succès de la présente session de l'Assemblée.

92. Je tiens tout d'abord à féliciter le Secrétaire général pour son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/10001], excellent comme à l'accoutumée, où, dans son introduction [A/10001/Add.1], il évoque sans complaisance et avec lucidité les faiblesses de l'action internationale.

93. La déclaration du Conseil européen, émise le 17 juillet 1975 par les chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté européenne, témoigne à suffisance de l'intérêt de l'Europe pour le rôle et l'avenir de l'ONU. Après avoir réitéré leur confiance dans les Nations Unies, les neuf puissances ont marqué leur volonté de développer leur concertation pour que la Communauté se manifeste avec tout le poids de ses responsabilités dans le sens de la conciliation et du dialogue.

94. Pour que cette action d'ensemble soit possible, les neuf puissances entendent que la Charte et les règles de procédure en vigueur soient respectées afin d'assurer la primauté du droit.

95. La Charte, souvent qualifiée de constitution ou d'acte fondamental de notre organisation, est la seule source de ce droit. C'est à cette charte, aux buts et aux principes qu'elle définit, aux mécanismes qu'elle prévoit pour leur mise en œuvre, qu'adhèrent les pays souverains lorsqu'ils deviennent Membres des Nations Unies. Ce n'est pas en adoptant des mesures qui feraient violence au texte ou à l'esprit de la Charte que l'on peut espérer renforcer le rôle des Nations Unies ni, à plus forte raison, en modifier l'acte fondamental. C'est, au contraire, dans le cadre tracé par la Charte et en application des principes qu'elle contient, que l'ONU a pu remplir le rôle politique majeur qu'on se plaît à lui reconnaître tout en maintenant, voire en renforçant, son caractère universel.

96. Est-ce dire que cette charte soit parfaite ou qu'elle doive rester immuable ? Il nous faut en effet prendre acte du fait que, pendant les 30 ans qui se sont écoulés depuis la création des Nations Unies, le monde a vécu bien des bouleversements et a été témoin de bien des mutations. Il paraît donc logique de songer à réviser la Charte et nous pouvons comprendre que certains souhaitent s'engager sur une telle voie. Nous sommes toutefois convaincus qu'une telle opération doit être réalisée selon la procédure prévue par la Charte elle-même. La Belgique peut marquer son accord pour que soient apportés à la Charte les amendements qui s'avéreraient indispensables pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation, mais elle demande en même temps que l'on réfléchisse sérieusement à la nature même d'un tel exercice et aux suites qui en découleraient. Nous croyons que dans un domaine d'une telle puissance, il serait erroné de sacrifier à des impulsions, parce que les résultats auxquels l'on aboutirait pourraient fort bien se révéler beaucoup moins positifs que ceux que l'on attendait.

97. Amender la Charte n'est d'ailleurs pas, et de loin, le seul moyen à notre disposition pour résoudre certaines des difficultés auxquelles les Nations Unies ont à faire face. Il y en a bien d'autres qui devraient être étudiés par priorité, et notamment ceux qui ont été mis en lumière dans le rapport du Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies<sup>5</sup>.

98. Le monde entier aspire à la paix. Générateur de sécurité, le non-recours à la violence est certes un élément important de la construction de la paix, mais il ne peut la réaliser à lui tout seul; la paix ne sera réellement assurée que par une coopération positive entre les Etats dans tous les domaines, et notamment en matière de coopération économique, facteur de justice sociale entre les peuples. Encore faudra-t-il, une fois engagée la coopération positive entre les Etats, que les individus puissent être assurés du respect de leurs droits humains. C'est là, dans nos conceptions, une exigence qui transcende les droits des Etats et le problème de leurs relations.

99. Dans cette perspective, je me permettrai d'aborder les trois grands problèmes énoncés ci-dessus : paix et sécurité, coopération économique internationale, respect des droits de l'homme.

100. La stabilité, à laquelle la Belgique est particulièrement attachée, implique la sécurité dans tout le continent européen. La conviction profonde de mon pays est que la sécurité ne peut désormais être atteinte par un repli sur soi, mais qu'elle postule au contraire l'engagement actif vers des solidarités toujours plus profondes et plus nombreuses.

101. La Belgique, sa sécurité garantie par des engagements auxquels elle a souscrit, apporte sa contribution au développement de la détente à l'échelle du continent européen. L'Acte final, qui a marqué le 1<sup>er</sup> août à Helsinki la conclusion de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, marque une étape de ce processus. Il nous appartient maintenant de faire en sorte que les intentions se traduisent en actes. Toutefois, une détente réelle n'est concevable que si l'amélioration des relations politiques va de pair avec une augmentation concrète de la sécurité militaire, ce qui implique que des résultats satisfaisants devront être atteints dans les négociations sur la réduction des forces en Europe centrale.

102. Les dépenses militaires mondiales — plus de 200 milliards de dollars d'après certaines estimations — dévorent plus de fonds que l'enseignement et la santé publique ensemble. Mon pays connaît heureusement à cet égard une proportion inverse puisque le budget de la défense n'atteint même pas la moitié du seul budget de l'enseignement. Mais ce qui est véritablement apocalyptique dans le monde, c'est le développement du potentiel nucléaire qui est capable aujourd'hui d'annihiler 25 fois la population de notre planète. Aussi une volonté de plus en plus impatiente se manifeste-t-elle dans l'opinion publique quant aux tâches à accomplir dans le désarmement et le contrôle des armements. Hélas, il n'existe point de domaine où la négociation tarde davantage à s'amorcer, et, lorsqu'elle prend corps, où elle se révèle plus ardue.

103. L'année 1975 n'aura pas échappé à ces constantes assez décourageantes. Les problèmes que

pose l'armement nucléaire sont plus actuels que jamais, car le doute commence à naître sur l'efficacité du Traité sur la non-prolifération.

104. Tous les Etats qui ont, à juste titre, renoncé à se doter d'une capacité nucléaire militaire, ont le droit de demander à toutes les puissances nucléaires de s'acquitter de leurs responsabilités particulières et de prendre des mesures concrètes pour arrêter la course aux armements. Sans cela, l'équilibre fragile actuel ne pourra pas être maintenu. Dans le même contexte et avec le même objectif, les deux superpuissances pourraient montrer la voie dans leurs négociations sur la limitation des armes stratégiques en fixant pour leurs armements stratégiques des plafonds inférieurs à ceux envisagés à Vladivostok.

105. Tout en réalisant les obstacles découlant des positions fondamentalement divergentes des Etats nucléaires sur la manière de réaliser le désarmement nucléaire, la Belgique reste fermement attachée à l'arrêt total des essais nucléaires à des fins militaires. Aucun effort ne devrait être épargné à cette fin, mais le résultat doit être crédible : il implique donc des dispositions de caractère contraignant et un contrôle modelé sur ce qui a été accepté dans le Traité sur l'interdiction des essais nucléaires<sup>6</sup>.

106. L'importance certaine du désarmement nucléaire ne doit cependant pas nous faire perdre de vue les dangers multiples, et combien plus diversifiés, que constitue l'accumulation dans le monde des armes conventionnelles. En raison de la complexité politique et technique de ces matières, la négociation régionale est sans doute celle offrant le plus de chances de progrès. Certains aspects du contrôle des armements conventionnels, notamment le commerce des armes, devraient cependant être davantage abordés à l'échelle mondiale.

107. Il est impossible d'évoquer les problèmes de la paix sans examiner les conflits existants.

108. L'accord que viennent de réaliser les Gouvernements égyptien et israélien devrait ouvrir des perspectives encourageantes pour la solution du problème du Moyen-Orient. Certes, l'accord conclu n'est, d'un point de vue formel, qu'un simple accord de dégagement militaire; cependant, nous estimons que grâce à la volonté de paix et à la sagesse des autorités égyptiennes et israéliennes, cet accord prend une dimension politique particulière et constitue de ce fait un pas qui pourrait être décisif vers la paix. Bien sûr, celle-ci n'existera que lorsqu'une solution globale aura été trouvée, mais nous partageons le sentiment de M. Kissinger, secrétaire d'Etat des Etats-Unis, dont l'action a tant contribué à la conclusion de cet accord; la paix se construit méthodiquement et par étapes successives. Pour réussir, ce processus doit être permanent. Dès lors, de nouveaux progrès devraient être réalisés, cette fois entre Israël et la Syrie; des efforts concrets devraient être entrepris pour donner au peuple palestinien une réponse à ses aspirations légitimes et nationales, afin que lui aussi puisse se résoudre à vivre en paix avec tous les Etats existants de la région.

109. Je ne voudrais pas quitter le problème du Moyen-Orient sans évoquer les événements tragiques que connaît aujourd'hui ce pays ami qu'est le Liban. L'intégrité territoriale et l'indépendance de cet Etat sont

des éléments essentiels pour l'équilibre au Moyen-Orient. Nous exprimons le vœu que, sans aucune ingérence extérieure, la paix puisse y être rétablie rapidement.

110. La Belgique est déçue de ce que les efforts remarquables du Secrétaire général n'aient pas permis au dialogue entre les communautés grecque et turque de l'île de faire progresser la solution du problème chypriote. De nouveaux efforts doivent être accomplis le plus rapidement possible, et le rôle des Nations Unies est d'encourager les parties à trouver un accord. Il est essentiel, dès lors, qu'aucune action unilatérale susceptible de dégrader la situation ne soit prise.

111. Notre assemblée aura un débat sur ce problème. Pour être constructif, il importe qu'il soit objectif et, pour cela, il me paraît essentiel que les règles de procédure que nous avons adoptées l'an dernier puissent encore être suivies cette année et que les délégations des deux communautés puissent être entendues à la Commission politique spéciale avant le débat à l'Assemblée générale.

112. Les positions de la Belgique concernant les problèmes de l'Afrique australe sont claires et n'ont pas varié.

113. La récente déclaration des neuf puissances, en date du 26 août, définit notre position sur la Namibie de façon complète et non équivoque. L'*apartheid* reste une politique injustifiable.

114. En Rhodésie comme en Afrique du Sud, nous avons pu, ces derniers mois, constater un léger assouplissement des positions de Pretoria et de Salisbury. Assouplissement trop peu significatif cependant pour changer quoi que ce soit à nos positions en la matière, car nous sommes persuadés que des solutions ne pourront être obtenues que lorsque ces capitales auront consenti un effort sans commune mesure avec celui qu'elles ont entrepris jusqu'ici.

115. A cette occasion, comme l'a fait le Ministre des affaires étrangères d'Italie, en sa qualité de président en exercice de la Communauté européenne [2357<sup>e</sup> séance], je tiens à saluer l'admission aux Nations Unies de trois nouveaux pays : le Mozambique, le Cap-Vert, Sao Tomé-et-Principe. L'Organisation mondiale trouvera dans leur contribution un apport appréciable.

116. Aux mots de bienvenue que j'ai adressés aux trois nouveaux Etats Membres, je voudrais ajouter mon regret de constater l'absence parmi nous de plusieurs Etats asiatiques, et tout d'abord de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam. L'universalité est un principe qui ne peut souffrir d'exception et tout Etat qui répond aux critères du paragraphe 1 de l'Article 4 de la Charte a le droit de nous rejoindre, si tel est son désir.

117. C'est pourquoi ma délégation a voté en faveur de la résolution 3366 (XXX) du 19 septembre de cette année, qui prie le Conseil de sécurité de réexaminer les demandes d'admission de ces deux nouveaux Etats.

118. En nous prononçant de la sorte, nous éprouvons cependant une grande contrariété : la République de Corée a, elle aussi, introduit une demande similaire. Deux Etats existent pour l'instant dans la péninsule coréenne. C'est un fait et l'argument de

l'unité — que certains qualifient de préalable à toute admission — nous paraît d'autant moins convaincant qu'on l'invoque dans un cas et non dans d'autres.

119. Les différends qui opposent les deux gouvernements légitimes sont l'objet de notre inquiétude. Aussi mon gouvernement espère-t-il que de nouveaux efforts seront tentés pour rallier la majorité des membres de l'Assemblée à une résolution qui respecte la souveraineté des deux Etats et maintienne un mécanisme de paix.

120. Chaque jour davantage, l'unité de l'Europe reste la pierre angulaire de la politique de mon pays. Nos objectifs sont l'élaboration de l'union économique et le renforcement de l'union politique. Mais nous n'y arriverons pas sans une politique fondée sur les valeurs démocratiques qui sont à la base de la Communauté européenne.

121. La concertation constante entre les neuf gouvernements de la Communauté vise cette construction de l'Europe, mais s'étend aussi bien aux problèmes de politique extérieure. C'est ainsi que les pays européens se sont souciés et continuent à se soucier de l'évolution politique du Portugal. L'Europe, berceau des valeurs démocratiques, veut en rester un pôle d'attraction. Ce ne sera pas en vain que le peuple portugais, représenté au sein d'institutions démocratiques et pluralistes, pourra se tourner vers l'Europe à laquelle il appartient.

122. Cette concertation politique entre membres de la Communauté européenne est devenue une réalité qui trouve aussi son expression aux Nations Unies. Les neuf puissances développeront des positions communes au sujet des questions débattues au sein de notre organisation et les exprimeront de plus en plus par l'intermédiaire d'un porte-parole unique.

123. Cette cohésion s'est révélée tout aussi fructueuse dans le cadre des relations de la Communauté avec les pays en développement. C'est ainsi qu'avec la Convention de Lomé, signée le 18 février 1975, la Communauté a entendu repenser ses relations avec 46 pays en développement d'Afrique, du Pacifique et des Caraïbes. Par la création, en particulier, d'un fonds de stabilisation des recettes d'exportation et par la mise au point d'une coopération industrielle, la Convention de Lomé innove.

124. Nous nous félicitons également des résultats de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui s'est terminée la semaine dernière et durant laquelle les Etats Membres de la Communauté ont négocié comme une seule entité. Confrontées avec des problèmes dont la difficulté n'avait d'égale que l'envergure, nos délégations ont su donner la preuve que par l'esprit de dialogue et par la modération, il était possible d'aboutir à des conclusions réalistes qui ont pu être unanimement approuvées. Pour la première fois, les conclusions adoptées ont été basées sur une confiance réciproque qui va plus loin que les textes eux-mêmes.

125. Quelles que soient les difficultés qui ont été rencontrées, c'est cet esprit de compréhension qui nous a permis de les surmonter et finalement d'aboutir. A l'issue de négociations longues et difficiles, cet esprit doit continuer d'être garant de la manière dont ces problèmes seront traités par la communauté internationale. Il faut qu'un processus soit désormais

engagé dans une voie positive et réaliste. Mon pays en accepte pleinement les conséquences et apportera sa contribution entière aux différents dialogues qui vont se poursuivre notamment dans le cadre de la Conférence sur la coopération économique internationale de Paris et de la quatrième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

126. J'en viens enfin au dernier point : la question concernant les droits de l'homme.

127. L'an passé, à cette même tribune, j'avais insisté sur le fait que la Belgique avait toujours considéré l'Organisation des Nations Unies, depuis sa création, comme le plus sûr garant des droits de l'homme et avait toujours attendu de l'Organisation des Nations Unies qu'elle dise et fasse respecter le droit en ce domaine.

128. Hélas, il faut bien le dire, les droits de l'homme continuent d'être violés en plusieurs points du monde. Quoi de plus regrettable à ce sujet que la façon dont certains pays se retranchent derrière la barrière intangible de la souveraineté ? A cet égard, je me plais à souligner l'attitude progressiste adoptée par les pays de l'Europe occidentale, qui ont mis en place une Cour européenne des droits de l'homme devant laquelle le principe de la souveraineté étatique ne peut être invoqué.

129. La Belgique a été un des premiers pays à donner à ses ressortissants le droit d'accès à une cour internationale en cas de violation de leurs droits individuels. J'exprime l'espoir que cette attitude trouvera un écho auprès des participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Etant donné que les 35 Etats membres de cette conférence ont été d'accord pour souscrire aux principes contenus dans le texte élaboré en commun, le dialogue entre eux sur son application ne pourra à l'avenir être considéré comme une ingérence dans leurs affaires intérieures.

130. Il m'est agréable de constater qu'en ce domaine l'Organisation des Nations Unies ne reste pas inactive, bien au contraire. C'est ainsi que notre organisation a entamé l'an passé un effort remarquable en vue de faire front au drame de la torture; le cinquième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants a poursuivi ce mouvement et son rapport [voir A/10260] permettra à la trentième session de l'Assemblée générale de le faire progresser; le Gouvernement belge s'est réjoui vivement, car la recrudescence des rapports sur la pratique de la torture en plusieurs points du monde, torture exercée tant sur le plan physique que sur le plan moral, rend l'effort de notre organisation à ce propos plus urgent que jamais.

131. On ne louera jamais assez, par ailleurs, l'activité inlassable du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Que celui-ci soit assuré, dans l'exercice de sa tâche, de la collaboration belge la plus totale.

132. Car la Belgique a toujours été et sera toujours une terre d'accueil pour les réfugiés politiques. Depuis la fin de la guerre, notre pays a accueilli environ 70 000 réfugiés. Ils sont venus par vagues successives de différents continents à la suite de sursauts d'intolérance idéologique, raciste ou religieuse. Ils sont venus bien souvent de pays situés à plusieurs milliers

de kilomètres, où les climats et la culture sont très différents de ceux de notre pays, dont parfois auparavant ils ne connaissaient pas l'existence. Ils y bénéficient des avantages prévus par la Convention relative au statut des réfugiés, signée à Genève le 28 juillet 1951, qui leur accorde notamment le permis de séjour permanent et un permis de travail prioritaire. De plus, ils bénéficient des mêmes avantages sociaux que les ressortissants belges. Par ailleurs, la législation belge leur permet de solliciter la naturalisation belge après avoir été domiciliés dans notre pays pendant trois ans.

133. Fidèle à sa vocation en la matière, mon gouvernement a continué d'accueillir sur son territoire, au cours des 12 derniers mois, des réfugiés politiques; il a, par ailleurs, participé activement, cette année, aux travaux du Groupe d'experts pour le projet de convention sur l'asile territorial mis sur pied par la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale.

134. Mon pays est prêt à soutenir tout effort visant à conférer au Haut Commissaire des pouvoirs plus étendus qui lui permettraient notamment d'intervenir dans le domaine de la protection des réfugiés.

135. Répondant aux efforts entrepris par l'ONU pour protéger les handicapés, ma délégation déposera cette année devant l'Assemblée un projet de déclaration des droits des personnes handicapées.

136. Le Gouvernement belge se réjouit des efforts entrepris cette année par notre organisation en vue de favoriser la condition féminine dans le cadre de l'Année internationale de la femme. Le Gouvernement belge qui a, parallèlement à ce mouvement universel, déclenché également en Belgique une action importante dans le cadre de l'Année internationale, n'a pas non plus ménagé ses efforts dans le cadre de l'ONU : tant au Comité consultatif pour la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme que lors de cette conférence elle-même, les représentants belges ont participé activement à l'élaboration d'un Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme, qui, s'il est correctement mis en œuvre, fera largement progresser la cause si essentielle et si légitime de l'égalité de la femme.

137. En dépit de tous ces éléments positifs, force nous est de constater que l'Organisation des Nations Unies n'apparaît pas assez efficacement armée pour assurer la protection des droits de l'homme.

138. Aussi est-ce avec la plus grande satisfaction que le Gouvernement belge salue l'inscription à l'ordre du jour de la trentième Assemblée générale d'une question intitulée "Autres méthodes et moyens qui s'offrent dans le cadre des organismes des Nations Unies pour mieux assurer la jouissance effective des droits de l'homme et des libertés fondamentales" [point 73]. Il espère que le débat consacré à ce point sera constructif et débouchera sur des moyens dont dispose notre organisation pour remplir sa mission en ce domaine vital.

139. Mon pays considérera toujours la collaboration de l'ONU avec les organisations non gouvernementales comme essentielle pour la réussite de cette mission; et à cet égard, je tiens à rendre hommage à l'action constructive et désintéressée des organisations non gouvernementales dans le cadre de la protection

et de la défense des droits de l'homme. Je tiens à dire ici que mon gouvernement attache à cette action des organisations non gouvernementales une importance considérable et ne pourrait que s'opposer vivement à toute entreprise visant à diminuer leurs compétences en la matière.

140. Un recours automatique et généralisé au système des commissions d'enquête de l'ONU paraîtrait à mon gouvernement hautement souhaitable.

141. Dans cet ordre d'idées, la Commission des droits de l'homme, à laquelle je tiens à rendre hommage, avait décidé d'envoyer un groupe de travail spécial chargé d'enquêter sur la situation au Chili.

142. Le Gouvernement belge regrette très vivement que le Gouvernement chilien, après avoir accepté d'accueillir ce groupe et de lui permettre d'effectuer sa mission, ait à la dernière minute ajourné cette autorisation. Mon gouvernement exprime le profond espoir que les autorités chiliennes reviendront le plus rapidement possible sur cette décision, qu'il estime malencontreuse.

143. Toutefois, le Chili n'est pas le seul pays où les droits de l'homme soient battus en brèche; par ailleurs, je constate que la décision d'envoyer au Chili un groupe de travail d'enquête n'a été prise qu'un an et demi après le début des faits incriminés, et ce après de difficiles négociations.

144. Pareille procédure est lourde, longue et hasardeuse, parce qu'elle n'est pas automatique.

145. Ne pourrions-nous saisir l'occasion du débat sur le point précité de notre ordre du jour pour étudier la possibilité de généraliser le système des commissions d'enquête? Nous devrions pouvoir en rendre l'envoi automatique, définir les critères de leur composition et envisager une déclaration générale par laquelle les Etats se diraient prêts à accepter à tout moment la visite de pareilles commissions.

146. L'envoi de ces commissions devrait être effectué en fonction de procédures fondées sur des éléments objectifs.

147. En attendant que tous les Etats puissent accepter cette déclaration, nous pourrions dès à présent en rendre la mise en œuvre possible en dressant la liste de tous ceux d'entre nous qui sont disposés à y adhérer immédiatement.

148. Projet ambitieux, certes, mais que ma délégation est prête à discuter, et auquel mon pays est prêt à souscrire sur-le-champ.

149. En effet, et permettez-moi de conclure mon exposé sur cette déclaration : toute proposition visant à renforcer l'efficacité des Nations Unies en matière de défense des droits de l'homme rencontrera l'adhésion de la Belgique.

150. M. KHALATBARI (Iran) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, la présente session de l'Assemblée générale s'ouvre sous le signe d'un renouveau de vitalité et dans un climat d'espoir grandissant. Il sied donc que ses délibérations soient présidées par une personnalité possédant votre sagesse et votre expérience. Au nom de mon gouvernement, je vous félicite à l'occasion de votre élection à ce poste élevé. Nous comptons sur vous pour nous guider dans notre tâche.

151. A votre prédécesseur, M. Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, nous tenons à rendre un particulier hommage pour la façon remarquable dont il a présidé la vingt-neuvième session et la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Sa direction énergique a beaucoup fait pour permettre à notre organisation de déboucher sur certaines des décisions les plus importantes qu'elle ait jamais prises.

152. Quant au Secrétaire général, M. Waldheim, il est depuis longtemps tenu en grande estime par mon gouvernement et nous voulons l'assurer une fois de plus de notre appui et de notre coopération.

153. Permettez-moi également de saisir cette occasion pour souhaiter une bienvenue chaleureuse parmi nous aux Républiques du Cap-Vert, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe dont l'admission à l'Organisation des Nations Unies nous rapproche d'une véritable universalité.

154. Nous nous réunissons ici, en ce trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, à un moment de transformations révolutionnaires dans la situation de l'humanité. Au cours des trois dernières décennies, nous avons assisté à des mutations radicales sur la scène internationale. Le plus spectaculaire des changements auxquels nous assistons aujourd'hui est la renaissance du tiers monde qui s'efforce de briser le vieux moule de l'inégalité dans les relations, donnée fondée sur la notion erronée d'une croissance permanente des pays riches aux dépens des pays pauvres, notion qui se reflète dans le fossé toujours plus large qui sépare les pays développés des pays en développement.

155. C'est cette rupture avec le vieil ordre des choses qui a engendré des signes de malaise aux Nations Unies en ce trentième anniversaire de leur création. L'Organisation des Nations Unies a été critiquée parce qu'elle reflète les aspirations d'une grande majorité des nations démunies qui réclament leur juste part de la prospérité mondiale, qui refusent les règles unilatérales d'une époque périmée et qui rejettent l'inégalité, le racisme et le colonialisme.

156. Cependant, si les Nations Unies se font l'écho de ces aspirations, elles fournissent également le forum pour un dialogue et la recherche de solutions aux problèmes. Ce fait a été mis en relief par la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale qui vient de s'achever. La véritable politique des Etats ne consiste donc pas à se détourner des Nations Unies parce que l'Organisation est le miroir des réalités du monde actuel, mais au contraire de s'attaquer aux causes mêmes du présent état de choses.

157. Les critiques n'ont jamais manqué aux Nations Unies et il est indéniable que certaines de ces critiques sont justifiées et ont été faites en toute bonne foi.

158. Si nous jetons un coup d'œil sur les trois dernières décennies, nous constatons que, comme pour toute autre entreprise humaine, le bilan présente à la fois un actif et un passif. Toutefois, si l'on tient compte des contraintes sous lesquelles l'Organisation a œuvré, il faut reconnaître qu'elle a à son actif une liste appréciable de réalisations dans des domaines tels que le maintien de la paix, la décolonisation et le développement économique, ainsi que dans les questions sociales et humanitaires.

159. En cette date anniversaire prenons, nous Membres des Nations Unies, l'engagement d'agir de façon à faire renaître l'espoir que l'humanité avait placé en notre organisation il y a 30 ans.

160. Les événements de l'année écoulée ont amené au premier plan une nouvelle évolution et les transformations spectaculaires qui se sont opérées dans de nombreux aspects des problèmes actuels. En Indochine, la guerre s'est enfin terminée et un chapitre tragique de l'histoire a finalement été conclu; la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'est tenue à Helsinki; et on a fait un nouveau pas important vers la réalisation d'un règlement final au Moyen-Orient.

161. D'autres événements de grande importance se sont produits au cours de cette année écoulée, mais je voudrais borner mes remarques aux régions qui intéressent plus directement mon pays.

162. Pendant de nombreuses années, les relations entre l'Iran et l'Irak ont été tendues. Je suis heureux de pouvoir informer l'Assemblée que nos divergences ont été finalement et définitivement résolues.

163. A la Conférence au sommet de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole [OPEP], tenue à Alger le 6 mars 1975, au cours d'une réunion entre mon auguste souverain et le Vice-Président du Conseil directeur révolutionnaire de l'Irak, une décision est intervenue sur la démarcation définitive de nos frontières terrestre et fluviale et sur le rétablissement des relations de bon voisinage. Une ère de coopération s'est donc ouverte, au cours de laquelle nos peuples, n'ayant plus à supporter le poids de l'héritage du passé pourront explorer de nouveaux horizons dans de nombreux domaines d'intérêt mutuel. Cette évolution devrait également permettre à nos voisins, les Etats du littoral du golfe Persique, de développer leur coopération pour le maintien et la sécurité dans cette zone de passage importante.

164. Je voudrais à cette occasion exprimer la sincère gratitude et reconnaissance de mon gouvernement à tous les gouvernements et à toutes les personnalités qui se sont employés à rechercher une solution pacifique au différend qui séparait l'Iran et l'Irak. C'est en particulier un honneur et un devoir agréable pour moi de mentionner le président Houari Boumediène, de l'Algérie, dont les efforts inlassables ont fait beaucoup à cet égard. Je voudrais également dire notre reconnaissance au Ministre des affaires étrangères d'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika, et à ses distingués collaborateurs dont la présence et le concours aux différentes étapes des négociations ont été très appréciables.

165. Au Moyen-Orient, le danger d'une nouvelle conflagration n'est pas encore écarté. Tout en nous félicitant des récentes démarches en faveur de la paix, nous ne pouvons que constater qu'une solution véritable ne s'est pas encore dessinée sur le théâtre du conflit. Au cœur du problème se trouve le refus d'Israël de rendre les terres occupées par la force et de reconnaître au peuple de Palestine ces mêmes droits qu'il considère comme sacro-saints pour son propre peuple.

166. Cependant, nous croyons que les efforts déployés pour préparer le terrain à une solution durable doivent être encouragés.

167. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons des efforts faits cette année par le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Kissinger, en vue d'arriver à un nouvel accord de dégagement des forces dans la région du Sinai. Nous sommes heureux de constater qu'en dépit de reculs au cours de la phase précédente ces efforts ont finalement porté leurs fruits et ont rendu possible un nouveau dégagement militaire. Tout au long de ces négociations longues, ardues et souvent décevantes, le président Sadate, de l'Egypte, a fait preuve de ses grandes qualités d'homme d'Etat. Au nombre des nombreuses décisions dignes de louanges qu'il a prises, nous rangeons avec grande satisfaction la réouverture du canal de Suez et la réinstallation des quelque 600 000 habitants déplacés de cette région.

168. Nous nous félicitons également du renouvellement du mandat de la Force d'urgence des Nations Unies et de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement. Nous donnons une grande importance au rôle joué par les forces des Nations Unies et nous avons nous-mêmes, à la demande expresse du Secrétaire général, mis une de nos unités à la disposition de la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement. Nous sommes convaincus que la présence de ces forces dans les régions du Sinai et du Golan tendra à favoriser la voie vers un règlement de paix définitif. Cependant, il ne faut pas que cette présence permette à la stagnation de se poursuivre.

169. Mon gouvernement continue de penser que la clé à la solution du problème du Moyen-Orient réside dans la mise en œuvre intégrale des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ainsi que des autres résolutions pertinentes des Nations Unies qui exigent le retrait des forces israéliennes des territoires occupés au cours de la guerre de 1967, y compris Jérusalem, de même que la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien et la sécurité et la reconnaissance de tous les Etats de la région.

170. Les préoccupations qui sont à la base de notre proposition de créer une zone dénucléarisée dans la région du Moyen-Orient restent toujours très vives. L'année dernière, j'ai eu l'occasion d'exposer à l'Assemblée générale les motifs qui avaient amené mon auguste souverain à réitérer sa proposition visant la création d'une telle zone dans notre région. Point n'est donc besoin pour moi de revenir sur cette question. Cependant, deux idées essentielles méritent d'être rappelées.

171. Tout d'abord, la dissémination des techniques nucléaires, encouragée par la crainte d'une pénurie d'énergie, a beaucoup accru l'éventualité d'une prolifération des armes nucléaires et, partant, la nécessité de trouver des moyens nouveaux pour enrayer la diffusion de ces armes.

172. Deuxièmement, dans le climat politique agité de notre région, non seulement l'éventualité d'une introduction des armes nucléaires ne saurait être écartée, mais une telle introduction constituerait l'un des aspects les plus dangereux de la prolifération des armes nucléaires. Elle compliquerait gravement les perspectives de paix et de sécurité dans la région.

173. Voilà pourquoi, une fois de plus, nous attirons l'attention sur la nécessité d'une action internationale

sérieuse. Nous sommes fort heureux qu'à la suite de la demande formulée par l'Iran et l'Égypte, une résolution ait été adoptée l'année dernière à la quasi-unanimité, avec le vote positif de tous les membres permanents du Conseil de sécurité [résolution 3474 (XXX)].

174. Si l'introduction d'armes nucléaires dans les régions de conflit constitue l'aspect le plus virulent de la prolifération nucléaire, il n'en faut pas pour autant laisser échapper les autres aspects du problème. La vérité fondamentale qu'il ne faut pas oublier, c'est que le problème de la prolifération est, par essence, une conséquence de l'existence d'armes nucléaires dans les arsenaux des grandes puissances.

175. Alors que certaines de ces grandes puissances montrent un intérêt remarquable à contenir la dissémination des armes nucléaires, elles ne semblent guère aussi bien disposées à freiner ce qu'on appelle, dans le jargon technique du contrôle des armements, la prolifération verticale.

176. Les accords conclus dans le contexte de la limitation des armes stratégiques ont incontestablement l'avantage de favoriser la détente et de stabiliser davantage encore les relations stratégiques entre l'Union soviétique et les États-Unis. Nous estimons cependant que les plafonds exorbitants fixés pour le nombre de vecteurs stratégiques, tout comme le seuil beaucoup trop élevé qui a été fixé pour les essais d'armes nucléaires, codifient plutôt qu'ils ne freinent la course aux armements nucléaires.

177. Mon pays, qui a été choisi l'année dernière pour participer à la Conférence du Comité du désarmement, et qui joue un rôle actif au Comité *ad hoc* pour la Conférence mondiale du désarmement, continuera de travailler avec ardeur à la réalisation de cet objectif fondamental qu'est le désarmement général et complet.

178. Mais, tant que cet objectif ne sera pas atteint, et en l'absence d'autres moyens de garantir la sécurité des États, les pays n'auront d'autre recours que de prendre en compte les besoins de leur propre sécurité.

179. En ce qui concerne l'océan Indien, mon pays a toujours soutenu qu'il était nécessaire de mettre cette région à l'abri des rivalités des grandes puissances et de l'accumulation concurrentielle des armements. La sécurité des routes commerciales et des passages maritimes est d'une importance vitale pour tous les pays de la région. Nous fondant sur cette idée essentielle, nous nous sommes associés aux efforts d'autres États riverains de l'océan Indien pour établir une zone de paix dans la région.

180. La coopération entre les pays de la région en vue de favoriser la sécurité et la prospérité de cette zone augmenterait considérablement les chances de réaliser les objectifs d'une zone de paix en éliminant la raison d'être de la présence de puissances extérieures — une présence qui, historiquement, a été expliquée par la nécessité d'assurer la sécurité de passage sur les routes commerciales. C'est la perspective d'un tel résultat que nous permet d'envisager avec un certain optimisme la conférence sur les États du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien qui a été proposée.

181. Parmi les événements importants de cette année, dans le cadre des Nations Unies, je voudrais mentionner la Conférence mondiale de l'Année internationale de la femme. Les deux documents importants adoptés par la Conférence — le Plan d'action mondial en vue de la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la femme et la Déclaration de Mexico de 1975 sur l'égalité des femmes et leur contribution au développement et à la paix — représentent un jalon dans l'histoire de la libération de la femme, formulant des principes et offrant des directives claires aux gouvernements quant aux mesures nécessaires à l'intégration complète de la femme dans la société.

182. Il est un autre événement international important qui a eu lieu cette année, et je veux parler de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, consacrée au développement et à la coopération internationale. Il est à peine utile de souligner l'importance de la résolution qui a été adoptée à l'unanimité à la fin de la session, le 16 septembre. Ce document a vu le jour un an après l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] ainsi que la Charte des droits et devoirs économiques des États [résolution 3281 (XXIX)]. Les mesures précises qui visent à réaliser l'objectif général du nouvel ordre économique international, pour modestes qu'elles soient, représentent en principe un premier pas vers l'élimination du déséquilibre existant entre les pays développés et les pays en développement et permettront d'augmenter la capacité de ces derniers à poursuivre leur développement, individuellement et collectivement.

183. Si nous nous félicitons de cette résolution et si nous espérons que les échanges de vue constructifs qui ont eu lieu permettront d'aborder une phase nouvelle des relations internationales, nous n'en éprouvons pas moins des doutes quant à la volonté de certains des pays industrialisés de tenir les promesses qu'ils ont faites aux Nations Unies. Et ces doutes sont particulièrement justifiés alors que, immédiatement après la session, des voix se sont élevées contre les pays du tiers monde, des voix venant de certains représentants du monde industrialisés qui s'étaient pourtant engagés à la cause du développement.

184. A cet égard, il est surprenant qu'après la clôture de la session extraordinaire, certains éléments du monde industrialisé aient continué d'essayer de blâmer l'OPEP pour la crise économique actuelle et ont été jusqu'à menacer d'agir conjointement avec leurs alliés, pour briser l'emprise des nations productrices de pétrole sur le prix de l'énergie.

185. A cet égard, la vérité a été maintes fois répétée par les membres de l'OPEP. Au cours des deux dernières années, nous avons à plusieurs reprises présenté des chiffres qui ont démontré que le prix du pétrole artificiellement bas, qui a contribué à la prospérité sans cesse croissante des puissances occidentales après la guerre, avait été maintenu pendant près d'un quart de siècle avant 1974. Par contraste, nos pays ont souffert de plus en plus de la spirale inflationniste des pays industrialisés.

186. La polémique sur le pétrole, cependant, est devenue plus obstinément partisane au cours des

derniers mois. Nos critiques paraissent avoir oublié — ou négligé — le fait que le réajustement des prix du pétrole était une réponse au taux élevé d'inflation et que ce réajustement n'a contribué que pour une part insignifiante — pas plus de 2 p. 100 — à l'augmentation des prix, alors que le prix des produits manufacturés importés par les pays producteurs de pétrole ont augmenté en moyenne de 35 p. 100.

187. Nos critiques se plaignent de ce qu'ils appellent la fixation "unilatérale" des prix par un "cartel". Devons-nous leur rappeler que tous les biens manufacturés importants produits par les pays développés voient leurs prix fixés par des décisions unilatérales ? Même en ce qui concerne l'alimentation, dont dépend la survie de l'homme, la politique agricole des grandes puissances exportatrices a souvent consisté à maintenir des prix élevés en limitant la production dans le but d'éviter des surplus indésirables qui pourraient, comme ils disent, déprimer le marché. Ils s'élèvent contre l'exercice de nos droits souverains sur nos ressources naturelles alors que, dans le passé, ils n'ont épargné aucun effort pour justifier la fixation unilatérale des prix par leurs importantes compagnies pétrolières et ont refusé d'appeler cela une opération de cartel. Ils prêchent qu'aucun pays ou groupe de pays ne devrait avoir un pouvoir exclusif dans les domaines de base touchant au bien-être des autres; cependant, ils ont pris eux-mêmes, au cours des récentes années, des décisions unilatérales qui ont ébranlé les fondations mêmes du système monétaire mondial aux dépens de bien d'autres nations. Ils ne laissent passer aucune occasion de se lamenter sur le sort des pays les plus déshérités. Cependant, au plus fort de leur prospérité basée surtout sur une énergie à bon marché, ils n'ont apporté aucune contribution notable ni accordé une aide suffisante aux pauvres. Il y a quelques jours, à la septième session extraordinaire, ils se sont même refusés à faire des efforts pour que leur assistance officielle atteigne l'objectif très modeste de 0,7 p. 100 de leur produit national brut dès 1980.

188. En revanche, en 1974, les seuls pays producteurs de pétrole ont donné aux pays non producteurs plus de 2 p. 100 de leur produit national brut; dans le cas de l'Iran, notre assistance étrangère, bilatérale ou multilatérale, a atteint près de 6 p. 100 sur la même période.

189. De plus, sur l'initiative de Sa Majesté Impériale, le Chah, le représentant de l'Iran à la présente réunion ministérielle de l'OPEP, à Vienne, a proposé la création d'un fonds spécial d'assistance en faveur des pays les moins développés, proposition qui n'est pas liée à la volonté des pays industrialisés de faire ou non une contribution analogue en ce domaine.

190. La vérité est que le réajustement des prix du pétrole était une réponse au taux d'inflation élevé des pays industrialisés et à l'augmentation des prix des produits manufacturés, augmentation qui a parfois

atteint plus de 300 p. 100 dans les années récentes. De plus, les réalités économiques exigent que le prix du pétrole soit aligné sur le coût de la production des autres sources d'énergie. Dans ces conditions, et compte tenu de l'augmentation constante du taux d'inflation qui diminue le pouvoir d'achat des pays producteurs de pétrole, un réajustement des prix du pétrole est devenu une nécessité économique.

191. Ne nous leurrions pas. La vraie question n'est pas le prix du pétrole, qui n'est qu'un prétexte pour cacher le fond du problème. La vraie question est de savoir si les pays industrialisés sont prêts ou non à coopérer avec les autres pour élaborer un nouvel ordre économique international équitable, qui serait aussi bien à l'avantage des pays développés que des pays en développement.

192. Les membres de l'OPEP ont montré leur bonne volonté en gelant les prix du pétrole jusqu'en septembre 1975, et ils ont à nouveau exprimé leur volonté de coopérer en dialoguant avec les consommateurs. Ils sont allés à Paris en avril dernier, avec ce but présent à l'esprit. Et maintenant, ils ont accepté de revenir à la même table de conférence. Il appartient maintenant aux pays industrialisés de montrer leur bon vouloir.

193. L'adoption unanime, par la septième session extraordinaire, d'un ensemble de mesures en faveur des pays en développement, est le premier pas vers une ère nouvelle dans les relations économiques internationales. Mais nos espérances devront être soumises à l'épreuve, au cours des discussions de Paris sur l'énergie et les autres matières premières.

194. Espérons qu'au-delà des polémiques inutiles les pays industrialisés en viendront aux réalités du monde présent et accepteront le fait que l'interdépendance est une route à deux voies, une route qui lie toutes les nations entre elles, les riches et les pauvres.

*La séance est levée à 13 h 20.*

#### NOTES

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-septième session, Supplément n° 27, annexe I.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vingt-huitième session, Supplément n° 30, p. 25, point 41.

<sup>3</sup> Conséquences juridiques pour les Etats de la présence continue de l'Afrique du Sud en Namibie (Sud-Ouest africain) nonobstant la résolution 276 (1970) du Conseil de sécurité, avis consultatif, C.I.J. Recueil 1971, p. 16.

<sup>4</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-neuvième session, Séances plénières, 2264<sup>e</sup> séance, par. 31.

<sup>5</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.II.A.7.

<sup>6</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963. Voir Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 480, n° 6964, p. 43.